



Lettre d'information n°6 - Juin 2014

BREVES

Journée de démonstration

Le 11 juin 2014, une demi-journée est organisée par le SIMA Coise pour présenter l'évolution du matériel alternatif au désherbage chimique. Elus et agents sont invités à partir de 8h30 sur le site des Pinasses à Saint-Symphorien-sur-Coise.



Agriculture

Le premier comité de pilotage va réunir tous les acteurs locaux dans l'objectif de construire un PAE C (projet agro-environnemental et climatique) le jeudi 5 juin à 14 h au siège du SIMA à Saint Galmier.

L'Etat et la Région Rhône Alpes seront présents pour présenter la démarche et apporter les dernières informations nécessaires à l'élaboration de ce projet.



Pascal Gonon, vice président en charge des travaux et de l'agriculture

Mise en place du nouveau Comité Syndical...

Le 13 mai 2014, à 20h30, dans la salle du conseil municipal de Chazelles sur Lyon, Georges Vincent a accueilli les délégués qui ont été convoqués pour la première fois pour la mise en place du syndicat. Cette réunion avait comme objectif principal l'élection d'un président, de deux vice-présidents et la désignation de 9 autres membres pour constituer le bureau.



Le doyen de séance et le benjamin procèdent au dépouillement du vote

Jean Yves Charbonnier, Vice-Président à la Communauté de Communes du Pays de Saint Galmier et maire de Saint Galmier, a été candidat pour poursuivre le travail engagé en tant que président. Il a été réélu suite à un vote à bulletin secret à l'unanimité par les 29 délégués présents.

Pascal Gonon, conseiller à la communauté de communes de Forez en Lyonnais, adjoint à la commune de La Gimond a été élu 1er vice-président en charge des travaux et de l'agriculture.

Pascal Murigneux, conseiller à la communauté de communes des Hauts du Lyonnais et adjoint à la commune de Coise a été élu deuxième vice-président en charge de l'Assainissement Non Collectif.



Les membres titulaires et suppléants venus nombreux à cette première réunion

Le bureau a été constitué avec le président, les deux vice-présidents et neuf membres : Jean Pierre Avenier (Larajasse), Patrick Demmelbauer (Saint André le Puy), Sébastien Deshayes (Saint Médard en Forez), Cassandre Janvier (Saint Bonnet les Oules), Adrien Jacquet (Sainte Catherine), Philippe Moralès (Saint Martin en Haut), Roger Reynard (Saint André la Côte), Louis Rousset (Chevrières) et Georges Vincent (Chazelles/Lyon).

Réalisé avec l'aide financière de :

RhôneAlpes



Continuité écologique : les « tournées » au centre des débats :

Les barrages transversaux dans les cours d'eau entravent la circulation piscicole et le transit des sédiments. La procédure de classement des cours d'eau vise à œuvrer en faveur du bon état écologique des cours d'eau. Ainsi, les ouvrages classés en liste 2 devront être transparents. Les ouvrages concernés sur le bassin de la Coise ont été inscrits dans le programme de travaux qui fait suite au nouveau plan de gestion. La priorité en 2014 est donnée au Couzon, très impacté sur l'aval.

Accueil d'une stagiaire :

Depuis début mars 2014, Maëllia Gaultier est en stage au sein du SIMA Coise pour réaliser l'analyse et la synthèse de l'ensemble des données de qualité de l'eau collectées depuis 2007.



A l'issue de ce stage de six mois, Maëllia aura rédigé des fiches par station pour présenter la qualité de nos cours d'eau et l'évolution dans le temps.

Le budget du SIMA COISE 2014 :

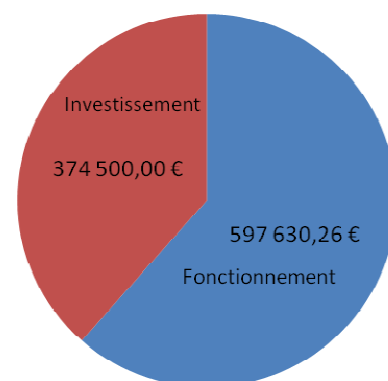
Le Budget du Sima Coise 2014

En fonctionnement le budget équilibré s'élève à 597 630,26 euros.
En dépenses on note une augmentation de 12 % par rapport au budget 2013 principalement expliquée par la prévision d'une étude bilan- perspective (voir article ci-dessous). Les dépenses sont pour 48 % les charges de personnel, pour 45 % les charges générales et 7 % autres dépenses.

En investissement le budget équilibré s'élève à 374 500 euros.

En dépense, on note une augmentation de 26 % par rapport au budget 2013 principalement expliquée par les travaux d'investissement prévus pour Ste Catherine mais aussi pour les communes et EPCI adhérentes au SIMA Coise.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement sont des subventions de nos différents partenaires : Agence de l'eau Loire Bretagne, les Communes et EPCI, la Région Rhône – Alpes, le conseil général, l'état).



Lancement d'une étude Bilan Evaluation et Perspectives :

Une des actions importantes de cette année 2014 est le lancement de l'étude bilan évaluation et perspective du deuxième contrat de rivière. Cette mission qui va se dérouler sur huit mois, a été confiée au bureau d'études Mosaïque Environnement basé à Villeurbanne.

Solveig Chanteux et Lauren Moine seront les principales interlocutrices pour cette étude, qui se veut être un vrai outil d'aide à la décision pour les futures démarches en faveur des milieux aquatiques.



Solveig Chanteux & Lauren Moine

Les principaux objectifs de cette étude :

- **Tirer les enseignements du travail accompli par rapport aux objectifs initiaux du contrat de rivière ainsi que les actions et les investissements réalisés dans le cadre du contrat de rivière,**
- **Fournir aux décideurs locaux une vision claire de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, adaptée à l'évolution du contexte sur le bassin versant,**
- **Mettre en évidence les acquis à préserver, et les éventuels manques ou dysfonctionnements du syndicat,**
- **Dégager les nouveaux enjeux et les problématiques essentielles restant à traiter en vue de la mise en place d'une nouvelle procédure territoriale sur le bassin versant de la Coise en tenant compte des documents d'orientations (SDAGE, SAGE,).**

De nombreux acteurs locaux vont être associés à cette étude ainsi que tous les partenaires techniques et financiers. Des réunions thématiques ou géographiques de concertation seront organisées afin de mieux connaître le degré de connaissance de la démarche contrat de rivière et surtout de faire un état des problématiques restant à traiter sur le bassin versant Coise.

Après-midi d'échanges au GAEC du Haut Forez (Loire) : Herse étrille, semis sous couvert et autonomie fourragère...

Une visite au **GAEC du Haut Forez** sur la commune d'Essertines en Chatelneuf, proche de Montbrison a eu lieu début avril avec une dizaine d'agriculteurs du bassin de la Coise. Nous avons été accueillis par **Christophe Meunier**, un des associés du GAEC et Fred MARTEIL, l'animateur du SYMILAV (syndicat de rivière du Lignon).

L'objectif de la visite était, notamment, de **pouvoir bénéficier du retour d'expérience** de Christophe Meunier sur **l'utilisation d'une herse étrille pour réaliser des semis sous couvert dans les céréales d'hiver**. Cette herse a été achetée par le SYMILAV (syndicat de rivière du Lignon)* et est mise à disposition de la CUMA locale.



La particularité de ce matériel est d'être équipé d'un semoir directement intégré sur la herse permettant un semis de précision, même avec un mélange de graines et un désherbage en simultané. L'exploitant a choisi cette technique d'implantation il y a déjà 5-6 ans parce que le semis de printemps favorise le développement des légumineuses dans la prairie. Cela lui permet également de ne plus travailler le sol après la moisson et limiter l'érosion durant l'été.

Rapidement, les agriculteurs ont échangé sur les différentes stratégies qui ont été mises en place dans l'objectif **d'améliorer l'autonomie de l'exploitation** : en paille, aliments, intrants etc...avec notamment 2 grandes étapes clés sur l'exploitation : d'abord **l'installation d'un séparateur de phase de lisier**.



Le séparateur de phase

La phase solide du lisier est utilisée pour le paillage des logettes (la phase liquide étant valorisée sur les cultures) ce qui a permis l'économie d'une vingtaine de tonnes de paille par an. Ensuite, l'exploitation s'est équipée d'un **séchage en grange** pour mieux valoriser l'herbe. En parallèle, les exploitants ont choisi **d'arrêter la culture du maïs**, visant l'élaboration d'une ration plus équilibrée, permettant la baisse des achats de concentrés et aussi des intrants nécessaires à la culture du maïs.

Suite à cette rencontre les agriculteurs présents de la CUMA de Fontanès réfléchissent à équiper la herse étrille d'un semoir, investissement qui pourra être soutenu par le SIMA dans le cadre de son programme d'actions agricole.



Le paillage des logettes avec la phase solide

* Subventionnée à 80 % par la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et l'Europe (FEADER).

Réalisé avec l'aide financière de :



Restaurer la ripisylve des cours d'eau : le Potensinet

L'absence de végétation sur les berges de rivière, combinée à des phénomènes d'érosions en continu parfois aggravés par la présence de rats musqués ou de ragondins rend impossible l'installation naturelle d'une ripisylve.

Le processus de dégradation du cours d'eau devient alors implacable avec une augmentation de la fraction sableuse qui dégrade la qualité des habitats et limite également la capacité naturelle d'épuration.

Le Potensinet, qui ne présente pas d'obstacle au transit sédimentaire et à la migration piscicole, a fait l'objet de travaux de restauration de ripisylve en 2 points critiques sur les communes de Saint Martin en Haut et de Larajasse aux lieux dits « la Lardière et Pont du Chier »

Les aménagements mis en œuvre sur près de 1000m visent à mettre à profit le sable transporté par le cours d'eau grâce à des peignes végétaux. Ils sont réalisés à partir de branches compressées dans les anses d'érosions et fixées avec des pieux battus mécaniquement et des fils tendus. Sur ces aménagements, de la terre a été déposée et végétalisée avec un semis adapté. Des plantations arbustives et arborées d'essences locales viennent compléter l'aménagement.

Ainsi, le sable transporté par le cours d'eau va petit à petit compléter les interstices laissés dans ces peignes, laissant le temps aux végétaux de s'ancrer dans la berge.

Lorsque le dépôt sableux n'est pas préférentiel sur certaines zones érodées, des tressages de saules vivants peuvent stabiliser les berges. Même si conforter une berge est toujours un aménagement contraignant pour le cours d'eau, ce type d'ouvrages permet d'aider la rivière à se reconstituer d'elle-même.

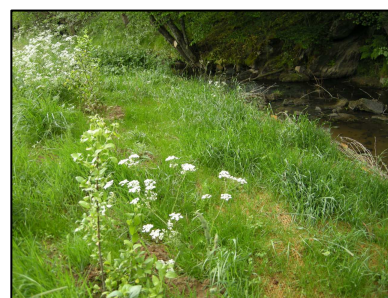
Une végétalisation sur de tels linéaires ne peut se faire qu'avec la collaboration des riverains et des exploitants. Ces derniers ont été très disponibles et ils ont participé activement à la réalisation des travaux.



Avant travaux



Détail du peigne



Deux mois après les travaux

Des crustacés comme indicateurs de la qualité des rivières...



Une équipe de l'Irstea : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, (Ex-Cemagref) a développé de nouvelles méthodes de détection de la contamination chimique dans les cours d'eau dont un qui repose sur un bio-indicateur un crustacé : [le gammaré](#).

Un essai grandeur nature sera réalisé sur 3 cours d'eau du bassin versant de la Coise en 2014 et 2015. Les gammarés vont être placés dans des cages (20 cm x 30cm) plongées dans les cours d'eau pendant 1 mois. Après cette période, l'analyse de leurs systèmes digestif, nerveux ou encore reproductif permettra de faire le lien avec la présence de pesticides dans le milieu.

Il s'agit pour l'équipe de chercheurs de tester la sensibilité d'un outil à différents niveaux de contamination ainsi que leur mise en œuvre au sein de cours d'eau de gabarits différents.

Cela permettra également d'évaluer et comparer l'impact biologique pour des niveaux de contamination différents.

Le SPANC : Assainissement Non Collectif

Pascal Murigneux succède à Marie-Françoise Larue (2008-2014) à la Vice Présidence du SPANC.

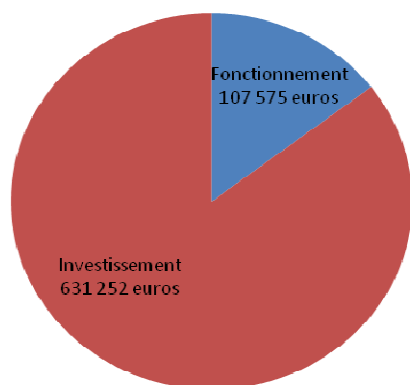
Il a rencontré les deux techniciens Karine Aubry et Joël Souvignet pour prendre connaissance des dossiers en cours.

*Pascal Murigneux, vice président en charge du SPANC
Karine Aubry et Joël Souvignet, les deux techniciens*



Le Budget du SPANC :

Le Budget du SPANC 2014



En fonctionnement le budget 2014 équilibré s'élève à 107 575 € soit une baisse de 12.5 % par rapport au BP 2013. Les dépenses sont pour 72 % les charges de personnel, pour 18 % les charges générales et 10 % autres dépenses. Les recettes de fonctionnement sont principalement les redevances d'assainissement non collectif et de suivi des réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage privée et publique.

En Investissement le budget 2014 est de 631 252 euros. 88 % des dépenses d'investissement concernent les opérations de réhabilitations d'Assainissement Non Collectif en maîtrise d'ouvrage publique (40 chantiers prévus) et en maîtrise d'ouvrage privée (25 chantiers). Les recettes sont constituées des aides de l'Agence Loire Bretagne, de la Région Rhône Alpes, du Département du Rhône, l'Association de la Bulle Verte et la participation des usagers sur le coût résiduel.

Le filtre à sable à l'honneur :

Depuis quelques temps, le filtre à sable est dénigré alors qu'il est une des meilleures techniques épuratoires en matière d'assainissement autonome avec les tranchées d'épandage (mais celles-ci sont difficiles à mettre en place, il faut une très bonne perméabilité, une faible pente et beaucoup de place).

Depuis 2006, les techniciens du Service Public d'Assainissement Non Collectif ont l'obligation de vérifier la réalisation des filtres à sable (qualité et hauteur de sable, pente des drains et des regards...). Si ces derniers sont mal conçus, sur les conseils des techniciens, le propriétaire demande à l'entrepreneur de corriger les erreurs. Parallèlement un programme de suivi des performances de différents systèmes chez des volontaires, appelés « opération SSAFIR » a démontré que les résultats épuratoires des filtres à sable sont les meilleurs au niveau de la qualité des rejets !

Alors pourquoi s'en priver !

Le filtre à sable a fait ses preuves depuis une vingtaine d'année. S'il est conçu dans les règles de l'art avec un sable de qualité et si la fosse et son préfiltre sont entretenus régulièrement sa pérennité dans le temps est assurée.

Nous vous rappelons que le filtre à sable a une surface minimum de 20 m² pour 4 pièces principales et augmente de 5m² par pièce complémentaire. Il est mis en place après un prétraitement de type fosse toutes eaux + préfiltre intégré et suivi d'une évacuation qui est en priorité une infiltration dans le sol à faible profondeur, sauf si la perméabilité ou la place disponible sont trop faibles. Dans ce cas, il est alors possible de rejeter les effluents traités dans un milieu hydraulique superficiel (fossé, cours d'eau) sous réserve de l'obtention d'autorisation du propriétaire du lieu du rejet et d'un rapport d'étude qui démontre qu'aucune autre solution n'était envisageable



Mise en œuvre d'un filtre à sable, une technique simple mais qui doit être effectuée avec rigueur, seuls les regards restent visibles

Dysfonctionnements les plus courants :

- Présence d'eau dans les deux regards de surface (répartition et bouclage) :
 - => sable colmaté (mauvaise qualité du sable, fosse et préfiltre mal entretenus, ...)
 - => arrivées d'eau parasite (pluie, source, ...)
 - => bâche étanche absente ou percée
 - => drains colmatés (racines d'arbres, matières de la fosse dans les drains, drain cassés, ...)
- Présence d'eau uniquement dans le regard de répartition : contre pente des drains
- Présence d'eau uniquement dans le regard de bouclage : trop de pente dans les canalisations
- Regard de répartition qui n'est pas de niveau implique une mauvaise répartition des eaux usées sur le sable
- Corrosion des regards s'ils sont en béton (ventilation inefficace de la fosse)
- Présence d'eau dans le regard de récupération : lieu d'infiltration inadéquat (impermeabilité, longueur insuffisante, drain colmaté, arrivées d'eau parasite, ...)

Le filtre à sable comme tout système de traitement doit être installé hors zone roulante ou passage de charge lourde (même les vaches !), à 3 m des arbres au moins, à 35 m d'un puits pour la consommation humaine, à 5 m des murs d'une habitation et à 3 m des limites de propriétés.

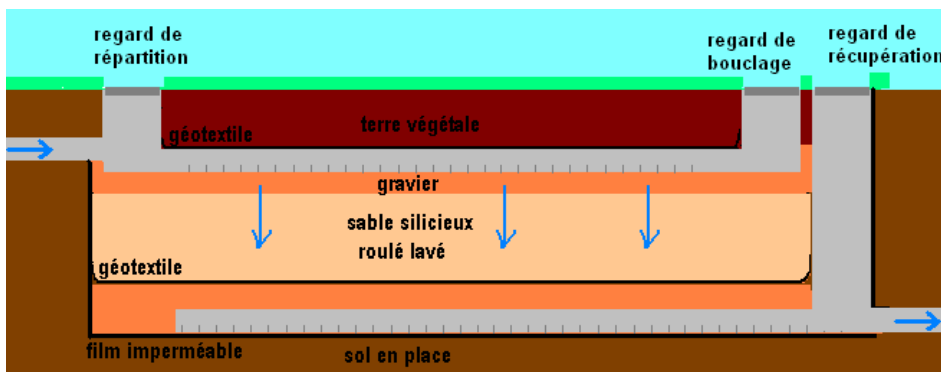


Schéma de principe

Réalisé avec l'aide financière de :

Rhône-Alpes



Contactez les techniciens du SPANC

Karine AUBRY ET Joël SOUVIGNET au 04 77 94 49 61 ou spanc@sima-coise.fr

Retrouvez toutes ces informations sur notre site : www.sima-coise.fr

